21 février 2003 **03.117**

Motion populaire de la Fédération des étudiants neuchâtelois (FEN)

Etude des moyens pour assurer à long terme le développement de l'Université de Neuchâtel

En vertu de l'article 41 de la Constitution de la République et Canton de Neuchâtel, du 25 avril 2000, et des articles 117a et suivants de la loi cantonale sur les droits politiques, du 17 octobre 1984, les citoyens soussignés invitent le Grand Conseil à se prononcer sur une étude sur l'avenir de l'Université de Neuchâtel.

Le 22 janvier 2003, suite au point presse du Doyen des HEC de Lausanne, le quotidien *L'AGEFI* annonçait le gel des inscriptions pour les nouveaux étudiants en sciences économiques à Neuchâtel dès la rentrée universitaire 2003. Le journaliste annonçait la fermeture pour 2005 au plus tard de la formation en économie à Neuchâtel.

S'il est vrai qu'en juin 2002, le Conseil d'Etat annonçait qu'il cherchait des collaborations et des synergies avec ses partenaires du Triangle d'Azur, rien ne laissait supposer que des fermetures de facultés aussi brutales étaient à prévoir. Rien ne laissait non plus supposer que le débat se ferait sans consultation des milieux concernés qu'ils soient universitaires, politiques ou économiques.

On s'étonne en particulier que le Conseil d'Etat envisage de brader une faculté sans démontrer de réels avantages pour le canton. Cette opération n'offre aucune véritable garantie que les 350 étudiants et les 50 collaborateurs neuchâtelois puissent être accueillis dans des conditions acceptables (locaux universitaires et logements insuffisants à Lausanne).

Selon l'hypothèse des professeurs, le Conseil d'Etat projette de transférer 12% du nombre d'étudiants, et les subventions fédérales liées, pour économiser 2 millions de francs soit seulement 2,5% des charges de l'Université. Or ce transfert coûterait au minimum 1,5 million de francs supplémentaire pour les familles résidant dans le canton de Neuchâtel.

Les signataires demandent que le Conseil d'Etat:

– prenne position sur la politique universitaire qu'il entend mener à terme, en particulier dans le cadre des alliances qu'il a contractées avec les Universités du Triangle d'Azur et avec celles de BENEFRI;

– présente une étude démontrant les avantages et inconvénients des restructurations qu'il envisage;

– élabore des moyens pour conserver et renforcer la place universitaire neuchâteloise.

Premier signataire: Hervé Martinet, rue des Troncs 10, 2000 Neuchâtel.
Motion populaire munie de 278 signatures.